



LES 14 ET 15 SEPTEMBRE 2024

RAID MULTISPORTS 100% FEMININ
PAR EQUIPE DE 2

VTT- COURSE D'ORIENTATION - TRAIL - ...
une nuit en bivouac

REGLEMENT DU RAID ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES
(6 pages)

1 / ORGANISATION

Le Raid CAPWOMEN est organisé par l'association **Cap Women Organisation** (association Loi de 1901 N°W641006882) et se déroulera cette année : Le Samedi 14 et Dimanche 15 septembre 2024 au départ du Village de Saint pée sur Nivelles (64310)

POUR QUI ?

CE RAID DECOUVERTE est accessible pour des concurrentes débutantes **dans la pratique de ce type d'épreuves Multisports, mais étant tout de même sportives et dynamiques pour pouvoir réaliser l'ensemble des épreuves sportives du raid et être capable de faire un effort sportif soutenu durant une demi-journée d'activité en continu.**

Distance totale sur les deux demi-journées d'environ **35 à 40 km (sous réserve de modifications)** soit plus ou moins le même format que les années précédentes. Il est basé sur des valeurs fondamentales du sport : l'amitié, la convivialité, le dépassement de soi, le respect des autres concurrents, des personnes bénévoles que vous rencontrerez, et tout particulièrement la nature où vous évoluerez ...

2 / L' EQUIPE

Le Raid Découverte Cap Women, est ouvert aux équipes féminines uniquement (+ de 18 ans).

Chaque équipe est composée de 2 personnes. Seules les équipes complètes (équipe de 2) seront autorisées à prendre le départ. Chaque équipe doit effectuer la totalité des parcours en permanence ensemble soit à 2, respecter l'ensemble des règles imposées par l'Organisation, ainsi que le code de la route sous peine de disqualification. Chaque concurrente s'engage sous sa seule responsabilité et est seule juge pour prendre le départ du raid, en sachant qu'il faut être un minimum entraînée et être en bonne condition physique pour être capable de réaliser la totalité de l'enchaînement des épreuves du raid (cf rubrique épreuves)

3 / PROGRAMME ET DISCIPLINES

(Timing donné à titre d'exemple et sous réserve de modification par l'organisation avant et pendant le raid)

Samedi 14 Septembre 2024 (horaires donnés à titre indicatifs) :

9h00 / 12h00 : Arrivée des équipes (suivant horaire de convocation) à SAINT PEE SUR NIVELLE, prise des dossards et vérifications administratives

13H00: Briefing de la course

13H30: Départ du RAID

Cette année encore, la programmation concernant les activités du J1 et du J2, ainsi que leur enchaînement, seront gardés secret jusqu'au jour du départ du Raid.

Fin de la première journée (J1) : Après récupération de vos effets personnels (voir ci-après)* Installation des tentes (par vos soins) sur le site de bivouac.

- Dîner et nuit sous tente (matériel à prévoir par vos soins)

* : Votre paquetage devra être présenté lors des vérifications techniques du samedi matin au PC course puis ensuite déposé (par vos soins) au Camion attribué au transport (il est impératif de marquer votre paquetage à l'aide d'une étiquette bien visible afin d'en faciliter sa récupération lors de votre arrivée sur le site du Bivouac)

Dimanche 15 Septembre 2024 :

8H00: Petit déjeuner

9h00 : Briefing sur la ou les épreuve(s) de la matinée

9h30 à 11H environ : épreuve(s)

A partir de 12H00 environ : Remise des prix et verre de l'amitié en fin de raid.

Programme, Horaires, Parcours et Disciplines (météo) pouvant être soumis à modification.

4 / LE CONCEPT

Ce Raid est essentiellement axé sur la lecture de Carte et l'Orientation : pas de balisage (ou très peu si vraiment nécessaire), juste un point de départ et d'arrivée par épreuve spéciale (E.S), ainsi que des Points de Contrôle Obligatoires (CP) donnés aux équipes au départ de chaque E.S, à reporter sur leur Carte IGN.

Chaque E.S est chronométrée ; le chronomètre sera déclenché en début de chaque épreuve et arrêté à la fin de chacune d'elle.

Entre chaque E.S, les équipes gèrent leur temps de repos sur des zones dites « tampon », et ont 10 mn maximum pour en sortir et pointer au départ de l'E.S suivante.

Chaque E.S est notée sur la rapidité et le respect du pointage des CP obligatoires, et dans leur ordre de positionnement.

Pour l'épreuve d'Orientation : en plus du chronométrage, les équipes doivent trouver des balises disséminées dans la nature ; Chaque balise manquée entraîne une pénalité forfaitaire (voir Paragraphe classement/ pénalité).

5 / LES EPREUVES

JOUR 1 (donné à titre d'exemple)

TRAIL : entre 6 et 12 Km

VTT : entre 8 et 15 Km

COURSE D'ORIENTATION : entre 7 et 12 Km

EPREUVE NAUTIQUE : surprise ! Différente selon les éditions et dévoilée seulement le jour du raid

ACTIVITE SURPRISE ...

JOUR 2 (donné à titre d'exemple)

EPREUVE(S) SURPRISE(S) : entre 10 km et 15 km suivant la ou les épreuves cumulées

6 / RAVITAILLEMENT

L'organisation met à disposition 1 ravitaillement le samedi après-midi (en Boissons et solide) et 1 le dimanche à l'arrivée (Boissons)

7 / EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES POUR LES EPREUVES (à porter par vos soins) :

- Des chaussures de sport adaptées à la pratique du Trail, du VTT et de la C.O en terrain naturel et adaptées aux conditions météo du jour !
- 1 VTT (ATTENTION ! Pas de véhicule à assistance électrique/ pas de VTC) et 1 casque coque rigide homologué CE par personne

PAR PERSONNE / 1 sac à dos / comprenant (sac de course à garder avec vous durant toutes les épreuves du raid):

- 1 Gourde : 1 litre de boisson au minimum par personne REMPLIT avant le départ de la première ES (Obligatoire)
- Son propre Gobelet réutilisable (! pas de matière en verre !) gobelet pliable ou autre (pouvant recevoir des contenus froid ou chaud) (obligatoire)
- Barres de céréale ou autre.
- 1 Maillot de bain (Lycra pour les frileuses) et chaussure pour aller dans l'eau pour l'épreuve Nautique + 1 Serviette pour se sécher
- 1 Paire de gants ou mitaine de VTT
- 1 vêtement de pluie (type poncho, facultatif suivant le temps)
- 1 téléphone portable par personne, dans une housse étanche + 1 batterie externe en cas de besoin
- 1 gilet de sécurité, rétroréfléchissant et conforme à la réglementation (à porter uniquement lors des liaisons route en VTT)
- 1 Couverture de Survie
- Médicaments personnels en cas de besoin

PAR EQUIPE

- 1 nécessaire de réparation VTT + réparation pneus (chambre à air, pompe, rustines, colle...)
- 1 boussole d'orientation / (1 minimum par Equipe, mais 1 par personne c'est mieux)
- Stylos, Feutres effaçables et indélébiles, Règle et Crayon et Bloc-notes
- 1 carte IGN au 25.000 / N° 1245 OT
- 1 grand Porte-Carte au Format A3 minimum (Non obligatoire seulement recommandé suivant la météo)
- 1 trousse de soins d'urgence comprenant au minimum un désinfectant, des pansements et une bande par équipe

8 / EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES POUR LE BIVOUAC (à porter par vos soins)

Bivouac en autonomie prévoir pour votre équipe :

- Lampe frontale
- **Prévoyez un petit sac (pour deux !) avec le minimum nécessaire, de type bagage cabine avion.**
- 1 tente type « 2 secondes » quechua 2 places, 2 duvets et 2 matelas de sol, le tout ficelé avec votre Sac, portant votre numéro d'équipe**
- + Vos propres couvertes /pers (couteau, fourchette et petites cuillère/ tasse) pour le dîner et le petit déjeuner.**
- Gobelet réutilisable pour l'ensemble des points de ravitaillement et le dîner**

- Ce matériel sera contrôlé lors des vérifications techniques

Les concurrentes seront seules responsables de la fiabilité et de la conformité de leurs matériels.

Toute concurrente n'étant pas en possession de l'intégralité du matériel obligatoire et/ou non conforme, sera empêchée de partir et occasionnera la disqualification de l'équipe.

9 / EQUIPEMENTS FOURNIS (prêté) PAR L'ORGANISATION

- Une chasuble réutilisable par personne et Un bracelet Code-Barres (contrôle horaire) par Equipe
 - Le prêt de certains matériels spécifiques, utiles au déroulement des épreuves (« doigt électronique », etc.)
 - 1 plaque VTT par personne
 - Une Copie de sections carte IGN pour l'épreuve E.S VTT uniquement (Epreuve Spéciale) avec mention des C.P (Contrôle Passage), par équipe et épreuve CO
- Tout le matériel prêté doit être rendu soit en fin d'E.S soit en fin de course.**

10 / OBLIGATIONS

IMPORTANT MESURE COVID : Mise en place suivant les Obligations d'application des mesures sanitaire imposées par le gouvernement au jour du Raid.

L'organisation se réserve le droit d'adapter ce règlement en fonction des mesures sanitaires qui seront en vigueur pour le samedi 14 septembre 2024.

L'organisation s'engage à prévenir l'ensemble des compétiteurs des mesures et protocoles sanitaires qui sont susceptibles d'évoluer d'ici la manifestation.

Le port des Equipements de Protection Individuelle (E.P.I) relatif à chaque E.S: casque V.T.T et Gants V.T.T (fournis par vos soins), et Gilets d'aide à la Flottabilité (fournis par l'Organisation) est obligatoire durant la totalité des épreuves concernées .

Il en est de même pour le Gilet de sécurité rétroréfléchissant (fourni par vos soins) durant les liaisons route en V.T.T uniquement.

Les concurrentes transporteront elles-mêmes pendant toutes les épreuves, le matériel obligatoire (de course) désigné, y compris leur casque V .T.T

- Le chasuble numéroté ne devra être occulté à aucun moment, de même pour le code-barres présent à chaque départ et arrivée d'E.S .
- Les deux équipières devront se présenter ensemble, à chaque C.P (Contrôle Passage) ainsi qu'au départ et à l'arrivée de chaque E.S (Epreuve Spéciale), et ne pourront à aucun moment, progresser seule.
- si épreuve nautique : Savoir Nager est Obligatoire (attestation sur l'honneur validée lors de votre inscription en ligne) ; le port du gilet est également obligatoire si l'activité le nécessite.

Dans l'ensemble : Ne pas souffrir d'une pathologie pouvant mettre en péril sa santé.

Toute participante témoin d'un accident devra dans la mesure de ses moyens et de ses connaissances, porter secours et signaler au plus vite l'accident via le numéro d'urgence, ainsi qu'au premier membre de l'organisation rencontré si possible.

11 / INTERDICTIONS

Toute assistance, toute autre forme de soutien technique, ou présence d'amis ou de famille, est interdite entre le moment de remise des cartes au départ de l'E.S 1 (Epreuve Spéciale 1) et la fin des épreuves, et ce sur la totalité des parcours.

Nous rappelons, qu'en dehors des véhicules de l'organisation, la circulation des véhicules à moteur est interdite.

L'utilisation du G.P.S est proscrite.

Nulle autre personne à part les concurrentes, ne peut être en possession d'informations liées à l'axe et au tracé général du parcours ! Il en est de même avec le lieu du Bivouac.

Se faire suivre et ou aider de quelque manière que ce soit par ses proches sur le parcours durant les ES, entraînera disqualification de l'équipe lors de l'épreuve en cours.

12/ SECURITE

Le numéro de téléphone d'urgence de l'Organisation sera donné à chaque équipe avant le départ du raid.

Les activités terrestres s'effectuent sur des landes, des sentiers et pistes aux reliefs variés, ainsi que sur des petites routes communales ouvertes à la circulation.

Il incombe à chaque participante de respecter scrupuleusement les règles de sécurité inhérentes aux activités de pleine nature, de veiller sans cesse sur sa sécurité (gérer sa fatigue, sa vitesse de progression...) et de respecter intégralement le Code de la route, tant en Vélo qu'à pied, et de ne pas causer de gêne aux autres usagers .

Vous n'êtes en aucun cas prioritaire lors de déplacements sur la voie publique !

Des membres de l'organisation seront présents sur les endroits sensibles afin de faciliter votre passage. Cependant, tout ralentissement de votre progression dû au fait de respecter la circulation routière (traversée de route départementale), autres usagers (tracteurs, troupeaux d'animaux) ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de l'Organisateur. L'équipe confrontée à cette « gêne » ne pourra envisager quelque compensation que ce soit (bonus minutes par ex).

Toute concurrente engage sa seule responsabilité en cas d'accident survenant sur sa personne à la suite d'une maladresse, ou causant quelque dommage à autrui, et ne pourra en aucun cas, ni elle ni les siens, reporter quelque responsabilité sur l'Organisateur.

L'organisation se réserve le droit d'interdire le départ sur une section à une concurrente (donc de l'équipe), en cas de problème de santé ou de fatigue trop importante constatée par un des membres de l'Organisation. Seul le médecin présent sur la manifestation est habilité à émettre un avis médical pouvant entraîner le retrait d'une participante à la course.

Si le comité d'organisation juge durant la course, que les conditions climatiques sont trop défavorables, il procédera aux modifications nécessaires du parcours, ou si l'obligation de force majeure, à la neutralisation ou à l'annulation de la course, en totalité ou partie, sans que les équipes puissent demander quelque remboursement ou compensation financière que ce soit

13 / CLASSEMENT

La capitaine de l'équipe est dotée d'un bracelet Code-Barres identique pour les deux coéquipières.

La perte de ce bracelet code barre entraînera la disqualification de l'équipe et une facturation de 160 € pour son remplacement (correspondant au chèque de caution déposé) Cette année les deux coéquipières d'une même équipe devront être scannées ensemble à chaque départ et arrivée d'E.S (Epreuve Spéciale). Cette lecture enregistre l'heure (minutes et secondes), déterminant automatiquement et impartialement le temps réalisé durant l'E.S.

En aucun cas, le code-barres de la capitaine ne pourra être scanné en l'absence de la seconde équipière.

L'équipe réalisant le meilleur temps, cumulé sur la totalité des E.S 1 à 5, augmenté (ou pas) des pénalités éventuelles et diminué (ou pas) des éventuels bonus (Epreuve Bonus) remportera le Raid

Une récompense sera attribuée aux trois (3) premières équipes ayant réalisés les 3 meilleurs temps cumulés.

14 / EPREUVE BONUS (option si prévue dans le parcours et facultatif suivant les éditions)

Epreuve Bonus s'il y en a au programme de l'édition (J1 et ou J2) n'est pas chronométrée mais permet d'engranger des points pour votre équipe.

15 / PENALITES

Entre chaque E.S

- Pénalité de 10 mn pour tout dépassement de temps dans zone tampon

Pour toutes les E.S

- Pénalité forfaitaire de 30 mn par C.P non pointé

- Pénalité de 30 mn ou exclusion, pour tout manquement aux Obligations mentionnées ci-avant, et selon la gravité de l'infraction.

- Une pénalité forfaitaire de 3h00 sera appliquée par E.S non effectuée.

- Toute équipe se présentant en retard sur la ligne de départ ne pourra pas prendre le départ.

- L'abandon d'une équipière entraînera la disqualification de l'équipe

Pour l'E.S (Course d'Orientation) : NOUVEAU CETTE ANNEE, Il sera remis un « doigt électronique » à la capitaine de l'équipe, durant les vérifications admin ou avant le départ de l'épreuve CO.

- Vous devrez pointer avec ce « doigt » les balises (boîtier spécifique) trouvées et correspondant à votre parcours ; en cas de pointage erroné (mauvaise balise) ou balise non trouvée : 15 mn de pénalité par balise .

- Pénalité de 3h00 à partir de cinq (5) pointages erronés ou balises non trouvées

- Pénalité de 3h00 en cas de perte du « doigt électronique » + **facturation de 160 € pour son remplacement (correspondant au chèque de caution déposé)**

Toute concurrente (et donc équipe) décidant d'abandonner devra prévenir obligatoirement un membre de l'organisation ou un responsable des secours.

L'organisation se chargera de rapatrier l'équipe vers le lieu de départ (St Pée sur Nivelle)

Des contrôles pendant la course permettront de vérifier l'application des règles de sécurité, sous peine de pénalisation pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

Les équipes doivent se conformer aux moyens de progression indiqués par l'organisation.

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les épreuves, les horaires ainsi que le présent règlement sans préavis et ce pour des raisons de sécurité. Cependant il s'engage à informer les concurrentes inscrites des éventuelles modifications ou compléments de règlement, de parcours, d'épreuve et d'horaires avant le début du raid.

Les modifications éventuelles seront annoncées sur le site du raid (horaire, Km des ES...)

16 / INSCRIPTION

Les droits d'inscriptions s'élèvent à :

- **220,00 € par personne** (soit 440,00 € / équipe) + frais de transaction Inscription PBO (non remboursable) **jusqu'au 30 Juin 2024**

- **A partir du 01 juillet 2024 ils passent à 240,00 € par personne** (soit 480,00 € / équipe) + frais de transaction Inscription PBO (non remboursable)

+ **OPTION Assurance Annulation (facultative et non remboursable)** à prendre directement et impérativement lors de votre inscription sur la Passerelle d'inscription de notre prestataire PB Organisation. IMPORTANT / il n'est pas possible d'en bénéficier a posteriori.

- **CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 14 AOUT 2024** (sous réserve de places disponibles)

Cette inscription comprend / pers :

- L'inscription par pers (base équipe de 2) pour les 2 jours (du samedi matin au dimanche midi)
- **Le dîner du Samedi soir et le petit déjeuner du Dimanche matin**
- L'organisation et la logistique générale sur le raid
- Une ½ journée de vérifications administratives et techniques
- La gestion Sportive / le Chronométrage et la gestion des résultats + mise à disposition du matériel spécifique type bracelet Code Barre
- Encadrement logistique et technique des épreuves sportives
- La logistique Bivouac et VTT (transfert VTT et paquetage concurrentes / suivant le lieu de bivouac et suivant le parcours de l'édition)
- Elaboration des parcours, traçage, sécurisation des sites et activités
- Mise à disposition de cartes et feuilles de route sur certaines épreuves (Type CO)
- Mise à disposition d'un « Doigt électronique » par équipe, pour pointer les balises durant l'épreuve CO, ainsi que le matériel spécifique utilisé sur le terrain (Balises électronique)
- Les Chasubles réutilisables Avec Numéro Equipe / Les plaquettes VTT
- La mise à disposition du site d'accueil pour le Bivouac
- L'eau et les 2 ravitaillements durant : les épreuves du samedi (1 ravitaillement) + 1 ravitaillement boisson le dimanche à l'arrivée de ou des épreuves .
- Mise à disposition de matériel spécifique (activité nautique notamment et course d'orientation)
- Goodies de l'édition
- La remise des prix /Verre de l'amitié en fin de raid

Cette Inscription. Ne comprend pas / pers :

- La mise à disposition du matériel demandé pour la nuit en Bivouac
- Chèque de caution de 160€ pour le prêt du « doigt électronique », Bracelet Code Barre et des chasubles réutilisables
- Le matériel personnel indispensable demandé pour participer aux épreuves sportives
- Le déjeuner du Samedi Midi ni du Dimanche midi
- Et autre Dépenses à caractère personnel

L'inscription des équipes se fait uniquement via la plateforme de notre Partenaire PB Organisation, le lien vous sera communiqué le jour de l'ouverture des Inscriptions sur notre site : Internet www.raid-capwomen.fr

Inscription / Pièces à renseigner sur la passerelle d'inscription via PBOrganisation :

- Un bulletin d'inscription par équipe (remplir impérativement les informations pour les deux participantes ! mail et tel x2)
- Le règlement de la totalité des frais d'inscription pour l'équipe + frais de transaction inscription, effectués en CB lors de votre inscription en ligne

+ **OPTION Assurance Annulation (facultative et non remboursable) à SOUSCRIRE directement lors de votre inscription sur la Passerelle d'inscription de notre prestataire PB Organisation**

Attention, Une fois l'inscription validée, aucun remboursement ne sera possible sauf si adhésion à l'assurance annulation lors de l'inscription (Remboursement de 80% du montant de l'inscription, cf franchise).

(Tarif et conditions de souscriptions à valider directement sur la plateforme d'inscription PB organisation lors de l'inscription).

Assurance Annulation /Notice d'information ICI : <http://BeTicketing.cw>

- 01 Certificat médical /pers suivant le **modèle obligatoire fournis par l'organisation et à télécharger** sur la passerelle d'inscription

- Attestation sur l'honneur pour le Certificat Natation et Attestation sur l'honneur d'assurance responsabilité civile et individuelle accident couvrant des risques encourus personnellement lors des activités pratiquées (**à valider directement lors de votre inscription sur le site de PBO + fiche de renseignements assurances à télécharger sur votre espace participante ou à nous remettre en mains propre au plus tard le jour du raid lors vérifications administratives**)

- L'ensemble du présent règlement du raid :lu et approuvé par **les deux Equipières à valider directement lors de votre inscription sur le site de PBO**

- Prévoir un chèque de caution de 160,00 € par équipe pour le prêt du matériel spécifique, à déposer obligatoirement le jour du Raid soit le 14 Septembre 2024 matin

Après avoir renseigné la fiche d'inscription pour les 2 participantes de l'équipe, réglé l'intégralité des Frais d'inscription pour votre Equipe (en CB Uniquement) sur le site de PB Organisation, **vous recevrez un email de la part de notre prestataire PB Organisation confirmant votre inscription, et vous précisant votre N° de DOSSIER à garder précieusement pour pouvoir revenir sur votre espace participante (individuel et nominatif / celui-ci est différent de votre N° de Dossard équipe) + l'attribution de votre numéro de Dossard pour l'Équipe (Mémorisez le bien, celui-ci vous sera demandé dès lors que vous communiquez avec l'organisation de CWO)**

Ne pas oublier également joindre les documents demandés sur le moment ou ultérieurement : CERTIFICAT MEDICAL (MODÈLE OBLIGATOIRE à télécharger sur notre site internet) + vos justificatif d'assurances, action à réaliser par vos soins sur votre espace participante (espace individuel).

- Prévoir un chèque de caution de 160,00 € par équipe pour la Balise de Géolocalisation, à déposer obligatoirement le 1er jour du Raid soit le 14 Septembre au matin

Chaque inscription ne sera prise en compte et validée par l'organisation qu'à réception du paiement des frais d'inscriptions et de l'ensemble des documents demandés, correctement complétés sur votre espace participante, et ce par ordre chronologique d'inscription dans la limite des places restantes disponibles (ou dans tous les cas avant **la date limite d'engagement établie au 14 Aout 2024 (Engagement limité à 100 équipes pour cette Edition 2024).**

17- ASSURANCE

A/ Responsabilité civile organisateur :

L'organisation a souscrit une police d'assurance responsabilité Civile « Association et Collectivités - RAQVAM » auprès de la compagnie MAIF.

Elle n'est pas responsable du comportement des équipes enfreignant la législation du code de la route qui seront considérées hors course.

L'Organisation ne peut être tenue responsable de tout accident ou blessure survenus aux participantes durant la pratique des épreuves, et aucune action ne pourra être engagée à son encontre.

L'organisation ne sera pas responsable en cas de vol ou perte d'objet lors de la manifestation.

B/ Responsabilité civile et Individuelle Accident participantes :

Chaque Participante devra s'assurer qu'elle dispose bien de sa propre assurance responsabilité civile et d'une assurance individuelle accident la couvrant des risques encourus personnellement au cours de la manifestation : **attestation sur l'honneur à valider lors de votre inscription en ligne + justificatifs d'assurance à télécharger sur votre espace participante individuel**

* Conformément à l'article L.321-4 du Code du Sport, sur notre obligation d'information concernant la recommandation de souscrire une assurance « individuelle accident » .

** La pratique de toutes activités physiques durant raid Multisports Cap Women, reste sous la responsabilité de chaque participante : **Nous vous rappelons donc de l'intérêt de souscrire une assurance individuelle « accidents corporels », couvrant les risques encourus personnellement ..(ex : entorse, fracture, chute...)**

Nous tenons à rappeler les éléments suivants, permettant à chacun de mieux cerner les types d'Assurance demandées :

• **Assurance RESPONSABILITÉ CIVILE** (La responsabilité civile est l'obligation de réparer les dommages causés à autrui)

• **Assurance INDIVIDUELLE ACCIDENT** (est une couverture d'assurance destinée à couvrir les conséquences des dommages corporels subis. Elle vise à se protéger (personnellement) des accidents pouvant survenir dans le cadre d'activités sportives, s ou professionnels)

Cette dernière est en fait une assurance de dommages couvrant, sans recherche de responsabilité, les accidents corporels. Le recours à ce type d'assurance est particulièrement opportun dans toutes les hypothèses où l'assurance de l'association ne jouera pas parce qu'elle n'est pas reconnue comme responsable (par exemple, si on se blesse tout(e) seul(e)). Elle prévoit les garanties suivantes : frais de traitements restant à la charge de la victime, perte éventuelle de salaire, conséquences d'une incapacité permanente...

Par ce fait l'organisation ne pourra en aucun cas être poursuivie dans ce type de cas, ou manquement aux règles de bonnes pratiques de ces activités.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident du participant, provoqué par une défaillance physique du fait de sa participation à la course. La participante déclare avoir une parfaite connaissance des risques encourus sur son intégrité physique du fait de sa participation à l'épreuve. La participante confirme et accepte d'être la seule à savoir si son état de santé lui permet de participer à l'épreuve. Elle déclare en outre qu'aucun médecin ou autre personne équivalente ne lui a déconseillé de participer à l'épreuve et s'engage à fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport, selon les termes du règlement.

Les concurrentes attestent sur l'honneur être en possession de Assurances demandées lors de leur inscription en ligne et s'engagent sur le raid en toute connaissance de cause.

Toute fausses déclarations ou faux certificats médicaux engagent la seule responsabilité de la concurrente ou du médecin prescripteur, mais en aucun cas celle de l'organisation.

La participante déclare qu'elle a connaissance du fait qu'elle pourra éventuellement rencontrer des véhicules et/ou piétons sur le parcours et qu'elle assume les risques liés à ces circonstances à l'occasion de la participation à la manifestation.

La participante consent dès à présent à recevoir tous soins et traitements médicaux s'avérant nécessaires pendant le raid.

Les frais de traitements médicaux ne sont pas compris dans les droits d'inscription et seront facturés aux participantes sur la base des tarifs usuels en la matière.

L'organisateur ne proposant pas d'assurance couvrant le coût des soins médicaux, il est de la responsabilité du participant de conclure toutes assurances nécessaires ou utiles à cet effet (comme noté dans les CGV de l'événement). Toute responsabilité de l'organisateur à cet égard est exclue.

La responsabilité de l'organisation est dérogée dès abandon, disqualification, ou par décision médicale du participant ou autre décision du Directeur de la Course

18 / ANNULATIONS REMBOURSEMENTS

NOUVEAU : Notre prestataire en charge des inscriptions PB Organisation vous propose une **OPTION ASSURANCE ANNULATION**

IMPORTANT : L'option assurance annulation doit impérativement être prise au moment de l'inscription, il n'est pas possible de la prendre ultérieurement.

Attention, Une fois l'inscription validée, aucun remboursement ne sera possible sauf si adhésion à l'assurance annulation lors de l'inscription (Remboursement de 80% du montant de l'inscription, cf franchise). Tarif et conditions de souscriptions à valider directement sur la plateforme d'inscription PB organisation lors de l'inscription.

Assurance Annulation /Notice d'information ICI : <http://BeTicketing.cw>

1- Annulation Equipe ou Participantes

Une équipe est considérée comme inscrite dès ouverture d'un dossier en ligne et validation du paiement des frais d'inscription de l'équipe sur le site de notre partenaire PB Organisation. Elle est validée définitivement dès réception de toutes les pièces demandées (à télécharger directement dans votre espace participantes par vos soins). Sans l'attribution d'un N° de Dossier pour votre équipe, par notre partenaire PBO, vous ne pourrez prétendre à prendre le départ du raid.

1-A / En cas de demande d'annulation classique justifiée pour une équipe (ex : cas d'un forfait par blessure de l'une des deux coéquipières ou autre...), celle-ci devra avertir l'organisation, par lettre recommandée avec accusé de réception, pour prétendre (sous réserve) à un remboursement, déduction faite des frais de dossier et des frais de transaction inscription PB Organisation (NON remboursables) retenus par l'organisation suivant le Barème ci-dessous.

Remboursement dégressif selon le délai entre l'annulation et l'événement - Les barèmes des retenues sont les suivants :

- Un montant de 80 €/équipe sera retenu par l'organisation si l'annulation intervient avant 30 Avril 2024*
- Un montant de 160 €/équipe sera retenu par l'organisation si l'annulation intervient entre le 1^{er} Mai et le 30 Juin 2024*
- Un montant de 220 €/équipe sera retenu par l'organisation si l'annulation intervient entre le 1^{er} Juillet et le 14 Aout 2024*
- **À partir du 15 Aout 2024* aucun remboursement ne sera effectué (100% de l'inscription restera propriété de l'organisation) / Aucune dérogation ne sera faite à ces dispositions quelle qu'en soit la raison (maladie ou remplacement par un tiers).**
 - *Seul les personnes ayant souscrit l'option assurance annulation pourront prétendre à un remboursement (cf conditions de souscription / voir franchise), et ce complètement indépendamment de l'ASSO Cap Women Organisation (pas de remboursement effectué par l'organisation cap women organisation)

1-B / En cas remplacement par une autre équipière :

La personne qui cède sa place devra avertir l'organisation, par mail, **au plus tard 15 jours avant la date de l'épreuve** pour pouvoir effectuer ce changement (pas de remboursement possible via l'organisation, la transaction financière doit être effectuée directement entre les participantes). De même, la taille du Tee Shirt ou autre (informée) par la participante initiale ne pourra être modifiée et sera donc la taille attribuée à la nouvelle participante si le goodies était un tee-shirt (pas de modification possible, les commandes étant effectuées au minimum 3 à 4 mois avant la date de l'événement).

Passé la date du 28 aout 2024, plus aucun changement de coéquipière ne pourra être effectué et ce pour des raison d'organisation logistiques et administratives

1-C / Les équipes ne se présentant pas au départ le jour du raid (en dehors des conditions citées ci-dessus) pour quelque raison que ce soit ne pourront prétendre à aucun remboursement.

2- Modifications, annulation par l'organisation

2-A / Modification Format Evènement (Cause Covid ou autre ..) sur décision préfectorale ou autre autorité administrative à moins de 30 jours avant la date de l'évènement.

En cas d'impossibilité à date de vous accueillir suivant le format initial du raid Cap women (soit sur 2 jours avec nuit en Bivouac), nous tenterons de vous proposer un format plus adapté à la situation sanitaire si cela nous est permis de la faire (ex : format raid 1 journée d'épreuves suivant le schéma de la journée 1 du raid cap women, par exemple, ou suppression du bivouac, etc).

Dans ce cas de figure, le tarif du raid serait bien entendu recalculé en fonction du format réalisé

Si ce concept ne vous convient pas vous aurez la possibilité de :

- Recevoir le remboursement de votre engagement (moins une retenue de 80 €/équipe correspondant aux frais et coûts de fonctionnement déjà réalisés pour l'organisation, frais de dossier, et frais de fonctionnement administratif)

2-B / En Cas d'Annulation de l'évènement sans possibilité de changement de format

En cas d'annulation du Raid sur décision préfectorale ou autre autorité administrative, ou sur décision du bureau de l'association (en cas de forces majeures ou tout élément pouvant mettre en danger les participantes de quelques manières que ce soit) :

- Dans ce cas de force majeure uniquement, l'organisation procédera au remboursement de l'engagement de équipes inscrites (et non à titre individuel), dès que possible (suivant conditions ci-dessous).

Le montant du remboursement est calculé au plus juste en ôtant les frais et coûts de fonctionnement déjà réalisés pour l'organisation.

- Soit un montant de 80 €/Equipe si l'annulation intervient à plus de 30 jours avant la date de l'évènement
- Et un montant de 160 €/Equipe si l'annulation intervient dans les 30 jours qui précèdent la date de l'évènement

Ces Montants tiennent compte du fait que nous serons à un mois du départ de la course et que nécessairement, la quasi-totalité des frais inhérents aura été engagée.

Au surplus, il convient de garder en mémoire que si nous souhaitons conserver notre institution en bon état de marche, nous nous devons de répondre tout au long de l'année à des dépenses incompressibles comme le paiement de deux salariés à plein temps, un loyer mensuel, et des charges fixes de fonctionnement

2-C / L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler à tout moment tout ou partie du parcours, en cas de mauvaises conditions météorologiques et ce pour des raisons de sécurité. Elle peut également proposer un parcours de repli.

En cas d'annulation de la manifestation une fois celle-ci débutée et pour des questions météorologiques ou quelque autre événement de force majeure, les frais d'inscription ne pourront être remboursés et ce sans aucune réclamation que ce soit.

19/ CRISE SANITAIRE -COVID 19

IMPORTANT MESURE COVID : Mise en place Obligatoire, suivant les Obligations d'application des mesures sanitaires imposées par le gouvernement le jour du Raid. L'organisation se réserve le droit d'adapter ce règlement en fonction des mesures sanitaires qui seront en vigueur le 14 septembre 2024.

L'organisation s'engage à prévenir l'ensemble des compétiteurs des mesures et protocoles sanitaires qui sont susceptibles d'évoluer d'ici la manifestation

20/ DISPOSITIONS DIVERSES

Droits à l'image : Toute concurrente renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, tout comme elle renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation de son image.

La signature des deux participantes lors de leur inscription, vaut acceptation sans conditions, de la totalité du présent Règlement (dater et ajouter la mention manuscrite : lu et approuvé).

Equipièrè 1

Equipièrè 2